

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Comité technique spécialisé sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration

Réunion des experts

12-14 April 2018

Addis-Abeba (Éthiopie)

Eco/STC/MAEPI/EXP/1

Commission de l'Union Africaine

Département des Affaires Economiques

Mobilisation des ressources domestiques : lutte contre la corruption et les flux financiers illicites

Avril 2018

I. Introduction

Les flux financiers illicites et la corruption sont depuis un certain temps au cœur des discussions sur le développement en Afrique notamment du fait de l'existence d'un large consensus sur leurs impacts négatifs sur le financement du développement en Afrique. Il est aujourd'hui largement répandu que l'Afrique perd chaque année 50 milliards de \$ US par an. Tout de même ce chiffre est bien en deçà de la réalité du fait de la difficulté de trouver des statistiques fiables et de la nature secrète de ces fonds.

L'initiative de l'Union Africaine de dédier l'année 2018 à la lutte contre la corruption avec le choix du thème « Remporter la lutte contre la corruption: une voie durable pour la transformation de l'Afrique » témoigne de la volonté de l'Union Africaine de lutter contre la mauvaise gouvernance financière qui affecte le développement socio-économique inclusif du continent car favorisant les flux financiers illicites, freinant les investissements productifs, causant une distorsion au niveau des allocations de ressources budgétaires et augmentant systématiquement les inégalités.

La mobilisation de ressources suffisantes est essentielle pour sortir l'Afrique de sa morosité économique et accroître le niveau de développement de ses populations. En effet, Après deux décennies (années 80 et 90) de faible croissance avec une moyenne avoisinant zéro, l'Afrique a connu une croissance économique forte, malgré le récent ralentissement observé avec la baisse des cours des produits de base. Le taux de croissance moyen est d'environ 5% depuis 2000, avec une grande hétérogénéité des profils de croissance entre pays, au moment où d'autres régions ont connu une baisse ou une stagnation de leur activité économique. Cependant, cette croissance n'a pas réduit substantiellement la pauvreté et les inégalités ni conduit à une création d'emplois. Les processus d'industrialisation, de diversification économique et de la modernisation de l'agriculture ont aussi été très limités. Malgré les progrès réalisés, l'Afrique concentre plus de 50% des personnes vivant avec moins de 1,9\$/jour, soit 389 millions de personnes (BM, 2016). En termes de répartition des revenus, six pays parmi les dix pays les plus inégalitaires dans le monde étaient localisés en Afrique, notamment en Afrique australe et le coefficient de GINI était passé de 0,42 à 0,46 entre 2000 et 2010 (BAD, 2012). Les besoins d'infrastructure de l'Afrique se chiffrent entre 130 et 170 milliards de dollars EU par an (AEO, 2018).

Face à ces constats au vu des ressources budgétaires actuelles limitées et à la rareté de l'aide au développement, il convient pour les pays africains d'explorer les options de mobilisation de ressources domestiques pour assurer le financement des activités productives, génératrice de croissance et mitiger la demande sociale de plus en plus accrue du fait de la croissance démographique qui se poursuit avec un rythme sans précédent. Cela devrait commencer par la récupération des pertes engendrées par les flux financiers illicites pour engager des investissements dans les secteurs sociaux (éducation, santé, filets de sécurité etc.) qui permettront de réaliser rapidement le dividende démographique et pour placer le continent sur la rampe de la croissance rapide, inclusive et durable. L'Union Africaine peut porter le combat au niveau politique en mettant une stratégie continentale commune sur laquelle seront ancrées les stratégies nationales et en faisant le plaidoyer pour le renforcement de la coopération au niveau international dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale, le blanchiment des capitaux, la criminalité, la corruption, les pratiques de fausse facturation et de falsification des prix des marchandises importées ou exportées.

Ce document fait l'état des lieux des flux financiers illicites et de la corruption en Afrique avec une présentation détaillée au niveau régional et à l'échelle des pays. Il document est structuré comme suit. La première partie discute essentiellement de l'importance de la mobilisation domestique des ressources et de la lutte contre la corruption et contre les FFIs pour assurer le développement durable de l'Afrique. La deuxième partie fait un état des lieux de ces FFIs en Afrique en se basant sur les données fournies par l'organisation Global Financial Integrity. La troisième partie aborde la question de la corruption et de la mauvaise gestion financière en Afrique et la dernière partie propose des recommandations.

II. Mobilisation des ressources en Afrique et impacts des flux financiers

La mobilisation des ressources domestiques est devenue cruciale en Afrique du fait des besoins d'infrastructures et de la demande sociale de plus en plus pressante. Les pays à revenu faible auront besoin d'augmenter leur dépense publique annuelle de 30% du PIB pour atteindre des ODD (Baum et al., 2017). La question qui en découle est de savoir si ces pays, notamment les pays africains peuvent faire cela dans le contexte actuel marqué par la rareté des ressources publiques. La baisse de plus en

plus accrue de l'aide au développement due aux problèmes financiers dans les pays partenaires, son imprévisibilité et la dépendance au financement externe peuvent limiter la marge de manœuvre des pays dans la prise en compte de leurs propres priorités dans l'implémentation efficace de leur plan de développement.

Conscients de tout cela, les Chefs d'Etat ont souhaité l'exploration de sources internes de financement pour réaliser les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africain et ceux des Objectifs de Développement Durable Post-2015 afin de transformer socio économiquement le continent. C'est dans ce sens qu'a été adopté le projet de la nouvelle taxe pour le financement régulier de l'Union avec 0,2% de droits de douanes sur les importations. Ces fonds serviront à couvrir 100% du budget d'opération par les Etats membres, 75% du budget de programme et 25% du budget de paix et sécurité.

L'Afrique dispose aussi d'autres sources et stratégies pour mobiliser les ressources appropriées. Il convient donc d'intensifier les efforts au niveau des pays pour mobiliser plus de ressources nationales et s'affranchir ainsi de l'aide étrangère. L'Afrique doit chercher à améliorer l'utilisation des ressources financières déjà à sa disposition grâce à une franche amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et une bonne gestion des ressources financières. Le financement de la transformation du continent nécessite un renforcement du partenariat public privé et une amélioration de l'environnement des affaires et du cadre réglementaire pour accroître davantage les investissements qui revêtent une importance capitale dans le financement des infrastructures. Il convient de renforcer les capacités des administrations fiscales et aussi d'élargir les assiettes fiscales tout en accompagnant la migration du secteur informel vers le formel. Une option de mobiliser davantage les ressources domestiques sera donc de réduire la taille du secteur informel qui concentre 90% des emplois hors du secteur agricole et qui représente 38% du PIB en Afrique sub-saharienne sur la période 2010-2014 (FMI, 2017), soit la deuxième la plus large dans le monde après l'Amérique Latine & les Caraïbes. Cependant, ce secteur ne doit nullement être perçu comme étant uniquement une niche d'opportunité pour augmenter les revenus fiscaux. Le développement du secteur informel passe par la facilitation de l'accès au crédit, dans un contexte de faible taux de bancarisation (20%), à travers une simplification des procédures administratives et par la création d'incitations à la formalisation et la mise en place de programmes de formation pour les opérateurs s'y activant.

Appliquées seules, ces mesures visant toutes l'atteinte des objectifs de développement pourraient s'avérer insuffisantes à long terme. En effet, l'informalité persiste toujours dans certains pays développés et à partir de ce constat il prendrait probablement des années à l'Afrique pour assurer complètement la transition. La soutenabilité du financement interne du développement de l'Afrique est fortement tributaire de l'arrêt de l'hémorragie que connaît le continent avec les flux financiers illicites dans un premier temps et à leur réaffectation optimale pour l'atteinte des objectifs prioritaires de développement au niveau de chaque secteur dans un deuxième temps. Une réduction de l'allocation non-optimale entraînerait une augmentation du PIB dans les pays à revenu faible de 0.9 point de pourcentage (FMI, 2017). Cela permettrait donc de dégager ainsi les ressources supplémentaires nécessaires pour transformer structurellement les économies, pour lutter contre la pauvreté et les inégalités afin de créer des d'emplois. Ces flux auraient pu servir donc à dynamiser les économies africaines de par les impacts positifs qu'ils auraient pu avoir sur la demande intérieure, pratiquement sur toutes ses composantes notamment celles publiques¹, et à donner une embellie financière extérieure qui se matérialiserait par une amélioration des soldes budgétaires et des soldes des échanges extérieurs. Les flux financiers illicites tendent aussi à augmenter les inégalités intra pays et les inégalités de développement à l'échelle mondiale en creusant sans doute de plus en plus les écarts de revenu entre les pays développés et les pays en développement dont les avancées socio-économiques sont compromises. Certains auteurs ont démontré que le stock de capital de l'Afrique aurait augmenté de plus de 60% si les fonds qui quittent l'Afrique illégalement étaient restés sur le continent, tandis que le PIB par habitant aurait augmenté de 15% (Ndikumana et Boyce, 2012). Le rapport de l'investissement intérieur au PIB, en Afrique, aurait augmenté, pour passer de 19% à 30% si le stock de capital sorti d'Afrique était resté disponible pour un investissement dans les limites du continent (Perspectives économiques de l'Afrique, 2012).

Les FFIs minent le potentiel de développement des pays africains dans la mesure où ceux-ci ne disposeraient plus de toutes leurs ressources pour financer leur

¹ Même si une partie des fonds illicitement acquis reste sur le continent, elle sera destinée à la consommation privée spécifique dont l'effet multiplicateur sur l'économie sera probablement plus faible que celui des dépenses publiques dans les secteurs essentiels.

développement. Le développement des activités criminelles souvent associées aux FFI augmente l'insécurité et a des effets délétères sur les économies.

II. Flux Financiers illicites (FFI) en Afrique

1. Autour du concept de FFI

Les FFI en Afrique sont définies comme étant des ressources illégalement reçues, transférées ou utilisées, sortant de l'Afrique pour aller vers le reste du monde et en violation donc des lois. Les pays développés sont souvent les destinations finales de ces flux. Ces flux financiers sont généralement catégorisés en trois groupes (voir Kar and Cartwright-Smith, 2010 ; UA/CEA, 2012 pour plus de détails).

1.1. FFI et corruption

La lutte contre la corruption constitue un élément essentiel dans l'amélioration de la gouvernance en Afrique et dans la réalisation des objectifs de transformation structurelle car ouvrant une grande porte aux flux financiers illicites. La corruption concerne surtout les ressources acquises suites aux malversations financières et aux versements de pots de vin. La corruption ne se limite pas seulement à la sphère publique, elle peut émaner aussi du secteur privé et touche toutes les franges de la société. Elle est imputable à la faiblesse des institutions, à des mécanismes d'exécution inopérants, à la vulnérabilité des agents publiques, entre autres. Il est estimé que 5% des flux financiers illicites dans le monde découlent d'actes de corruption active et d'abus de pouvoir. Cependant ce chiffre pourrait ne pas reflète spécifiquement la situation sur le continent africain où le phénomène prend une ampleur de plus en plus inquiétante.

1.2. FFI et activités criminelles

Elles concernent les recettes provenant d'activités criminelles. Celles-ci incluent le blanchiment d'argent et la fraude dans le secteur financier, la traite des personnes et des organes, le trafic d'armes, de drogues et de stupéfiants, la contrefaçon etc. Les actes criminels sont favorisés par un éventail d'acteurs qui comprend les réseaux criminels, le secteur privé, tant domestique qu'international, et les responsables publics (OCDE, 2018). Ces activités au-delà qu'elles conduisent à des situations d'insécurité et de violence qu'elles engendrent sur le continent, réduisent

substantiellement les ressources du gouvernement par la dissimulation et le blanchiment des profits par les organisations criminelles et peuvent déstabiliser profondément les économies par leurs interactions avec des facteurs d'ordre macro-économique et microéconomique, la pauvreté et les inégalités entre populations (Merton, 1957 ; Agnew,1985) ².

1.3. FFIs et activités commerciales

Les flux financiers illicites résultant d'activités commerciales répondent à plusieurs finalités telles que la volonté de dissimuler des richesses, d'éviter l'impôt de façon agressive, et de contourner les droits de douane et les taxes intérieures (UA/CEA, 2012).

Ces flux financiers sont le résultat de fausses facturations dans les opérations commerciales, de fraude et d'évasion fiscale, de non-déclarations ou de sous-déclarations d'informations comptables et financières afin d'éviter les droits de douanes et l'impôt en général.

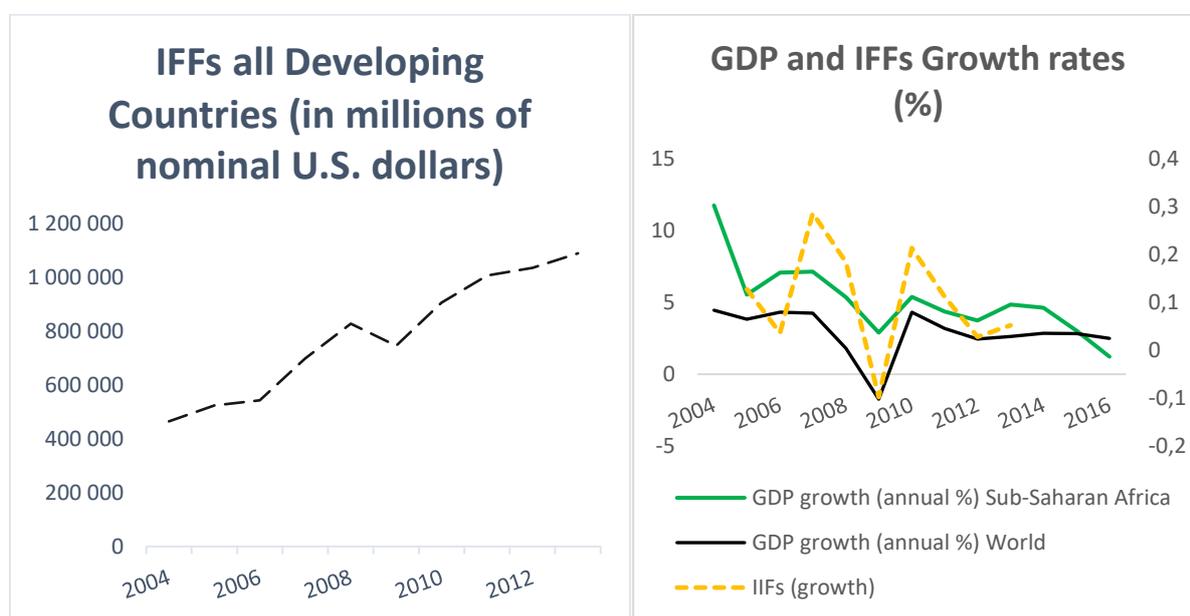
1.4. Etat des lieux des FFIs en Afrique

Les estimations sur les montants des flux financiers varient considérablement d'un auteur à un autre et d'une organisation à une autre suivant la méthodologie et les domaines couverts. Cependant, il n'existe aucune controverse sur le fait que ces flux réduisent le potentiel économique des pays en développement du fait de leur ampleur, particulièrement en l'Afrique. Les flux financiers dans les pays en développement sont estimés à 1090 milliards de dollars EU en 2013 selon les données de l'association Global Financial Integrity (GFI). Le taux de croissance nominal de ces flux illicites entre 2004 et 2013 est de 9.9%. On observe un lien entre l'évolution des flux financiers dans le monde et l'évolution de l'activité économique comme en atteste le Graphique 1 suivant qui montre sensiblement un co-mouvement entre les taux de croissance du PIB, en Afrique et dans le monde, et celui des flux financiers illicites globaux dans le monde. La récession de l'activité mondiale avec la crise de 2008, pour ne prendre qu'un exemple, a été marquée par une baisse des flux financiers illicites qui sont passés de 827 milliards en 2008 à 747 milliards de dollars en 2009. Cela est en lien avec la prédominance dans les FFIs globaux de flux liés aux fausses facturations en

² Des crises économiques ont été dues à des activités criminelles (récession Yakuza avec les emprunts multiples falsifiés, 1980 ; caisse d'épargne américaine etc.)

relation avec des activités de commerce (pas moins de 84%, graphique 8) et au fait que le commerce est fortement tributaire de l'activité économique mondiale. Les flux financiers pourraient donc réduire voire annuler les retombées attendues de la croissance. La fausse facturation dans les opérations commerciales consiste en la falsification du prix ou de la quantité des importations ou des exportations afin de dissimuler des sommes ou en accumuler dans d'autres juridictions. La motivation peut par exemple être d'éviter l'impôt, d'éviter les droits de douane, de transférer un pot-de-vin ou de blanchir l'argent (CUA/CEA, 2012).

Graphique 1 : évolutions des FFI et du GDP

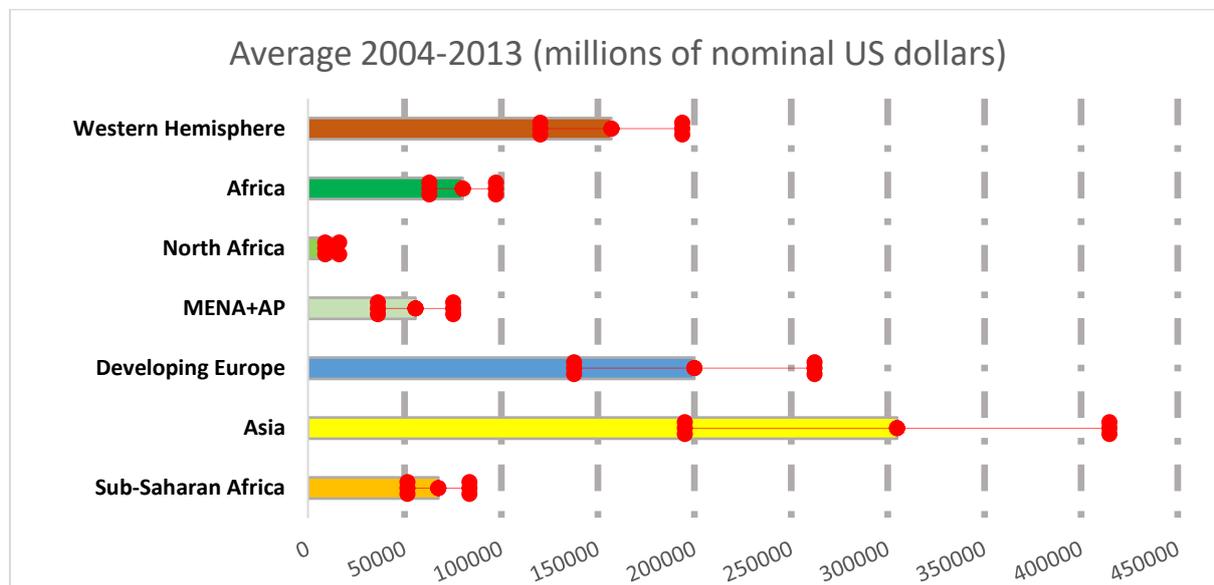


Source : auteur ; FFI pas ajustés par l'inflation, valeur nominal

L'Asie est la région où les flux financiers illicites annuels moyens sont plus élevés avec 305 milliards sur la période 2004-2013, avec une très grande variabilité d'une année à un autre. Elle est suivie par le groupe des pays en développement de l'Europe et la région dénommée Hémisphère Ouest i.e. Amérique Latine avec respectivement des valeurs moyennes de 199 et de 157 milliards. Les flux financiers annuels moyens en Afrique s'établissent à l'ordre de 80 milliards et proviennent essentiellement de l'Afrique Sub-Saharienne dont la moyenne est de 67 milliards tandis qu'elle s'établit à 12.5 milliards en Afrique du Nord (Graphique 2). Les FFI en Afrique sont relativement stables dans le temps comparativement aux autres régions où il y a relativement peu de variabilité temporelle. L'Afrique subsaharienne a contribué dans les flux financiers illicites cumulés entre 2004 et 2013 à hauteur de 9%. La plus grande contribution

revient à l'Asie avec près de 39% des flux illicites qui se sont écoulés sur la période (voir Graphique 4).

Graphique 2 : Flux financiers illicites dans le monde par région



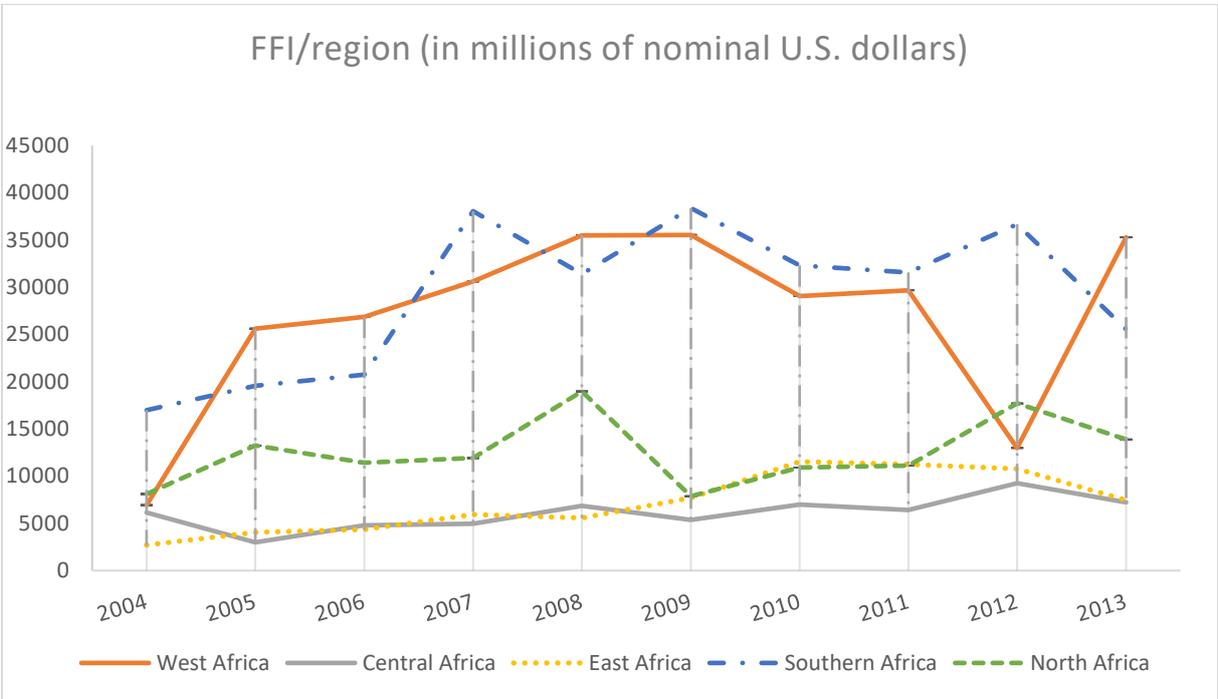
Source : auteur

Au niveau du continent, on note une très grande hétérogénéité dans la répartition géographique des flux financiers et dans la dynamique de ces flux. L'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale ont les niveaux les plus bas en Afrique sur la période 2004-2013. La région de l'Afrique australe et celle de l'Afrique de l'Ouest sont généralement celles où on note les montants de FFI les plus élevés (Graphique 3). Ces deux régions comptent à elles seules plus de 80% des FFI cumulés en Afrique Sub-Saharienne. Ces statistiques régionales cachent des disparités au niveau des pays. Comme le montre le nuage de points au graphique 5, Le Nigéria, le Togo et la Côte d'Ivoire sont les pays ayant les plus grands niveaux de FFI en Afrique de l'Ouest. En Afrique de l'Est les pays les plus touchés sont l'Afrique du Sud et la Zambie. En Afrique du Nord nous avons l'Egypte et le Maroc qui sont les plus affectés. En Afrique Centrale la Guinée Equatoriale et le Congo se démarquent des autres pays en étant très affectés. En Afrique de l'Est, L'Ethiopie observe une grande partie du total des FFI. Les flux financiers dans ces pays dont le poids pèse dans les montants des FFI globaux de leur région sont également marqués par une grande volatilité montrant que ces flux sont souvent liés à des activités transitoires, épisodiques d'une année à une autre. En effet, en général les méthodes criminelles sont des procédés dynamiques, changeant

en fonction des opportunités et des forces de marchés s'exerçant à l'échelle mondiale (OCDE, 2018).

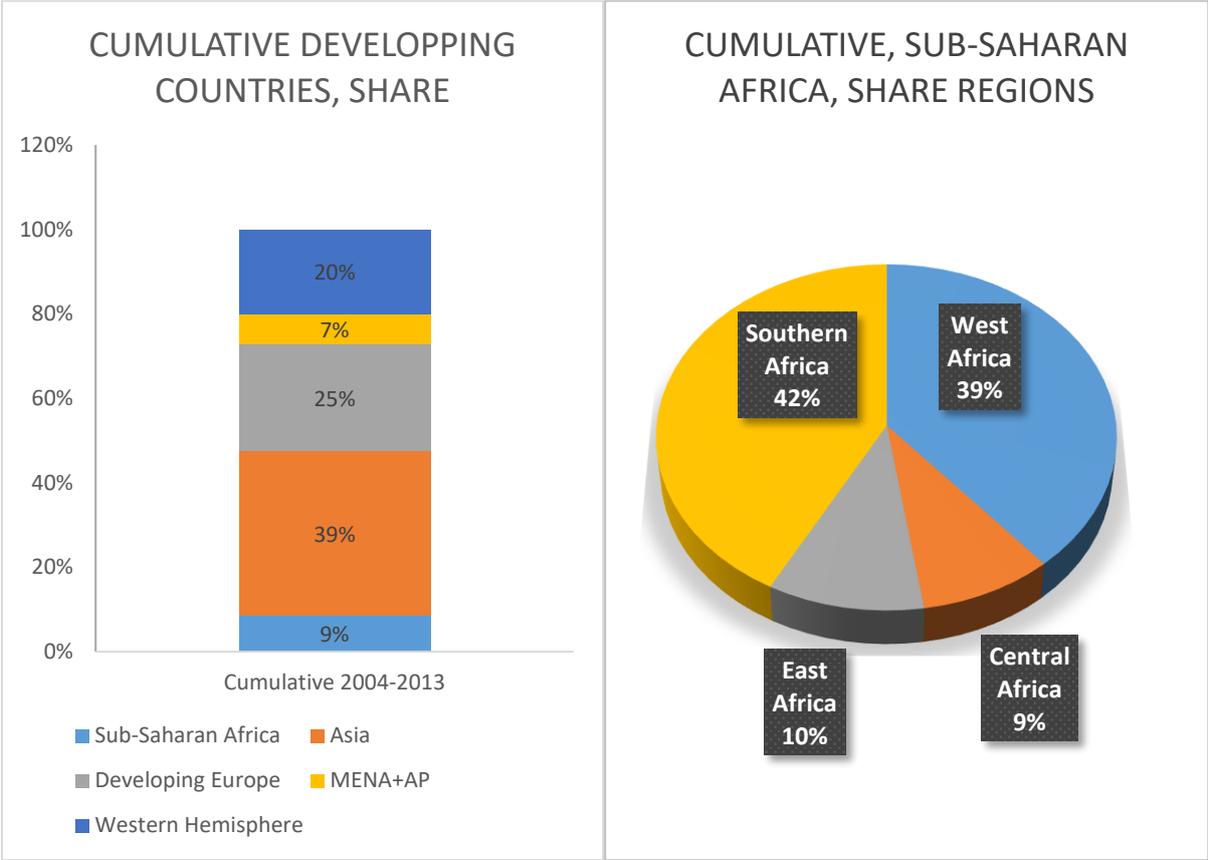
On note une prépondérance des pays exportateurs de pétrole dans les flux financiers illicites, dans les régions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, le Nigéria représente la part la plus importante des flux financiers illicites en provenance de l'Afrique de l'Ouest (66.4% du total des flux cumulés entre 2004 et 2013 pour cette région). L'Égypte et la Guinée équatoriale contribuent également significativement aux flux financiers illicites en provenance d'Afrique du Nord et de l'Afrique Centrale avec respectivement 32% et 36% des flux cumulés au niveau régional.

Graphique 3: Evolution FFIs en Afrique, par région géographique



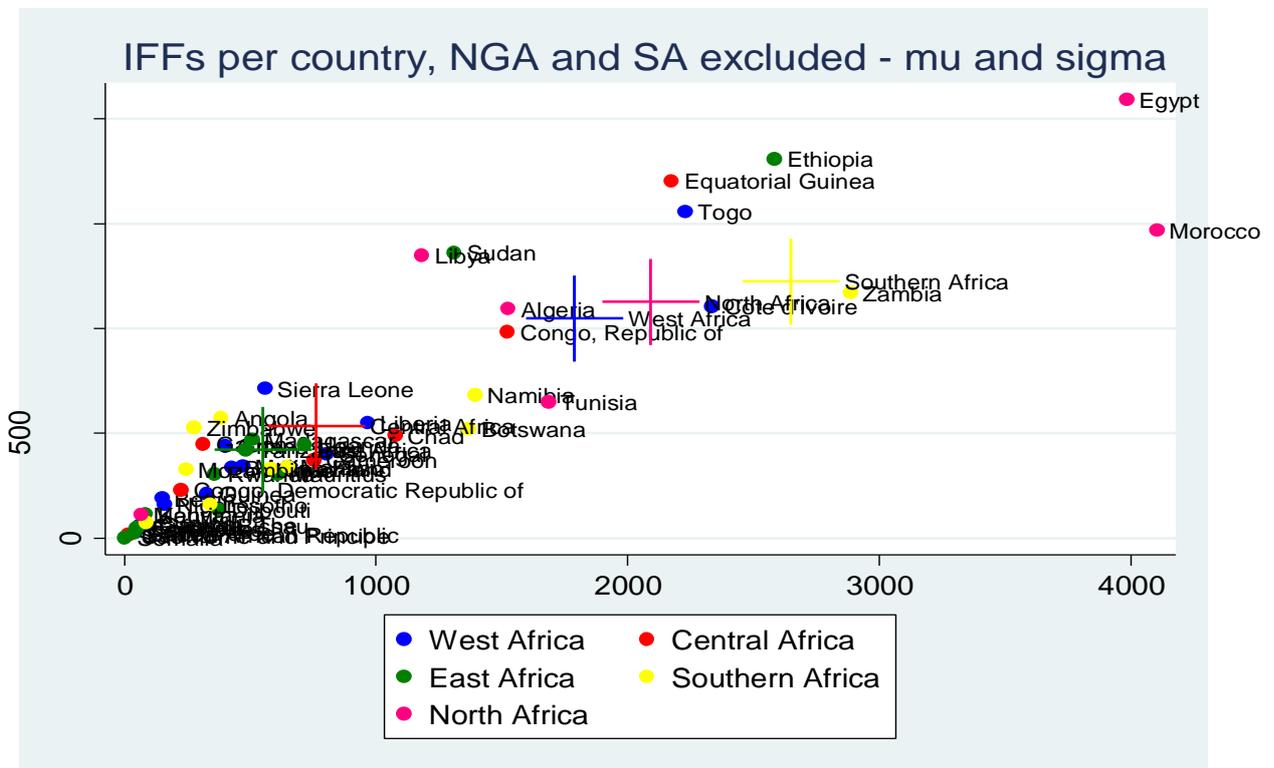
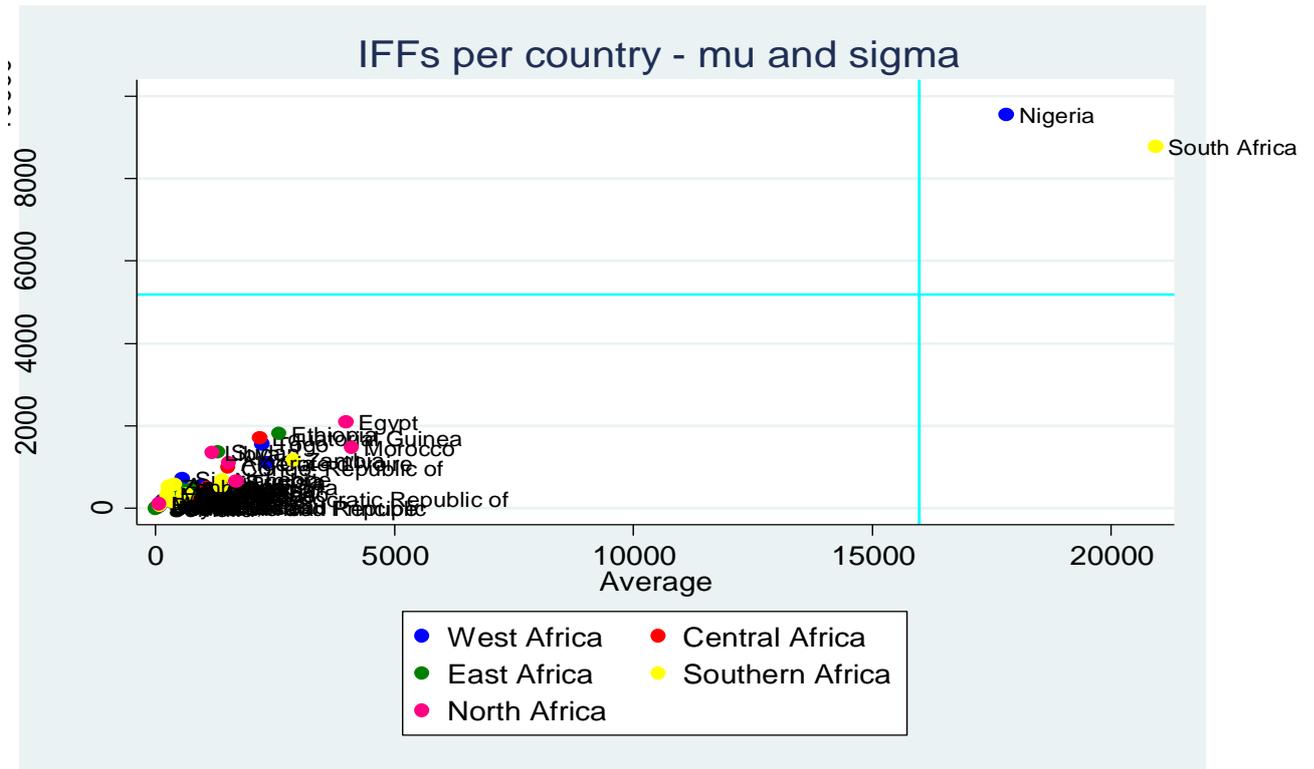
Source : auteur à partir des données du GIF

Graphique 4 : Distribution FFIs dans le monde et en Afrique Sub-saharienne



Source : auteur

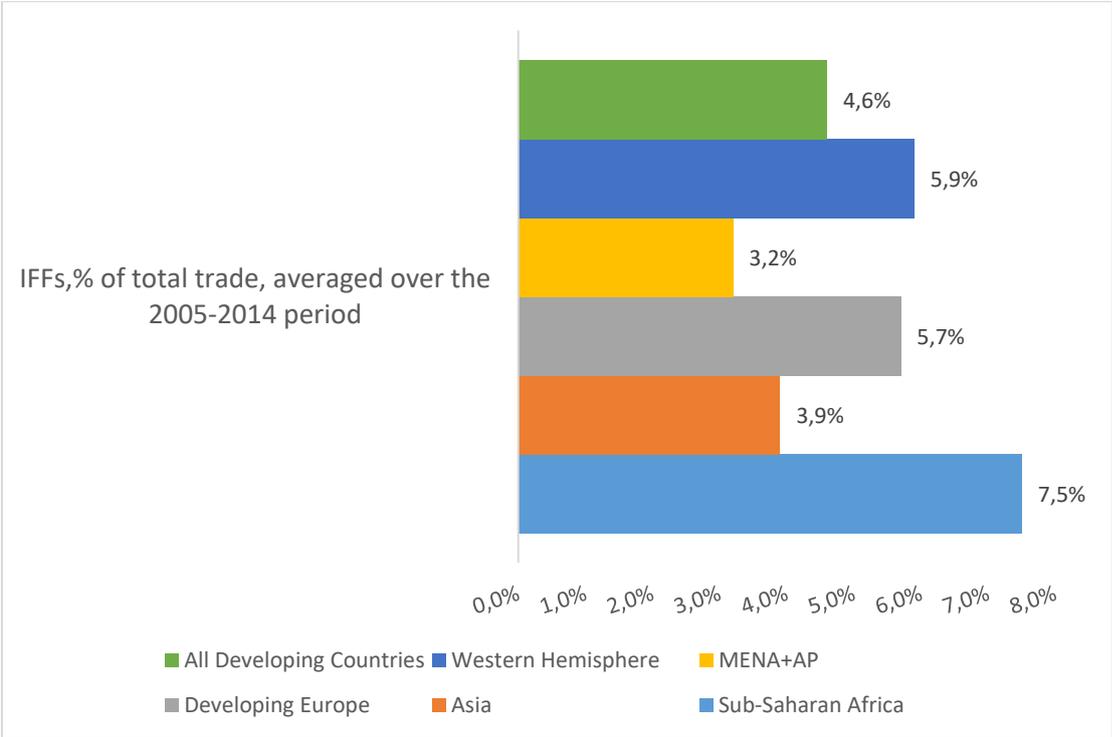
Graphique 5: FFIs par pays et hétérogénéité par zone



Source : auteur ; Note : Les signes + représentent les moyennes régionales ; mu = moyenne annuelle & sigma mesure la variabilité temporelle;

Cependant, comme cela a été vu précédemment, les montants des FFI sont influencés par la taille de l'activité économique des pays et des régions. En effet, les économies plus fortes sont plus sujettes aux FFI. Le graphique 6 donne la part des flux illicites dans le commerce totale des régions et classifie à nouveau les régions géographiques dans le monde après la prise en compte de cet effet de taille. La propension à observer des FFI est plus élevée en Afrique Sub-saharienne avec 7,5% de son commerce globale. Cette propension est plus faible en Asie et en zone MENA avec respectivement 3.9% et 3.2% du commerce totale.

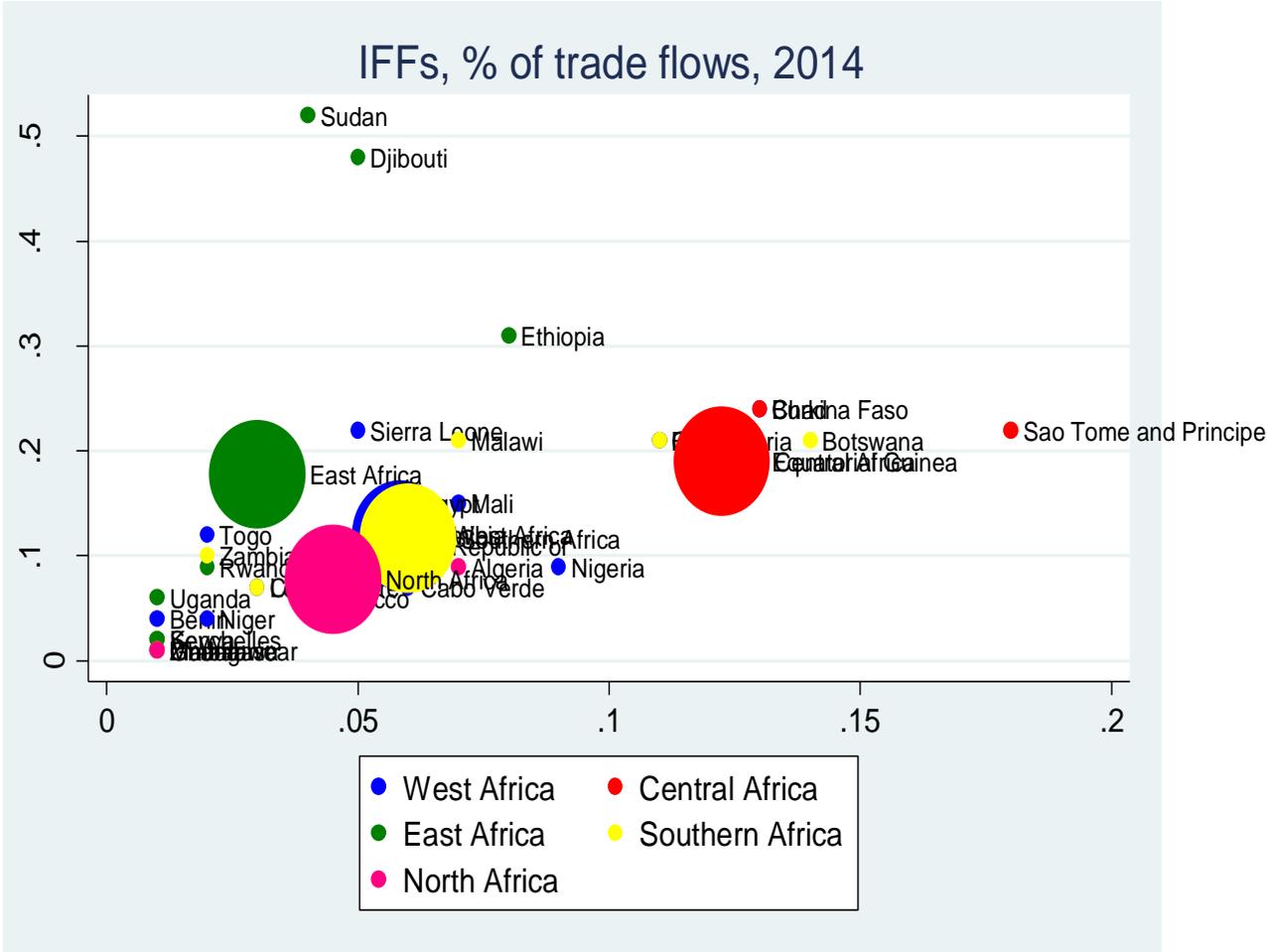
Graphique 6 : FFI, % dans le commerce, moyenne sur la période 2005-2014



Source : auteur données de GFI ; Le classement est a priori consistant en déflatant par le PIB.

En Afrique, cette propension est en moyenne plus élevée pour les pays de l’Afrique Centrale et plus faible pour ceux de l’Afrique de l’Est et du Nord si on ne considère que les flux entre pays en développement et ceux développés (Sao Tomé & Principe, Botswana, Guinée Equatoriale, Burkina Faso sont les plus affectés), comme illustré par le graphique 7, basé sur les données de GFI de 2014. Sans la prise en compte de cette distinction, la part des FFIs dans le commerce est plus faible en moyenne pour les pays de l’Afrique du Nord (Soudan, Djibouti, Ethiopie sont les plus touchés).

Graphique 7 : FFIs, % du commerce

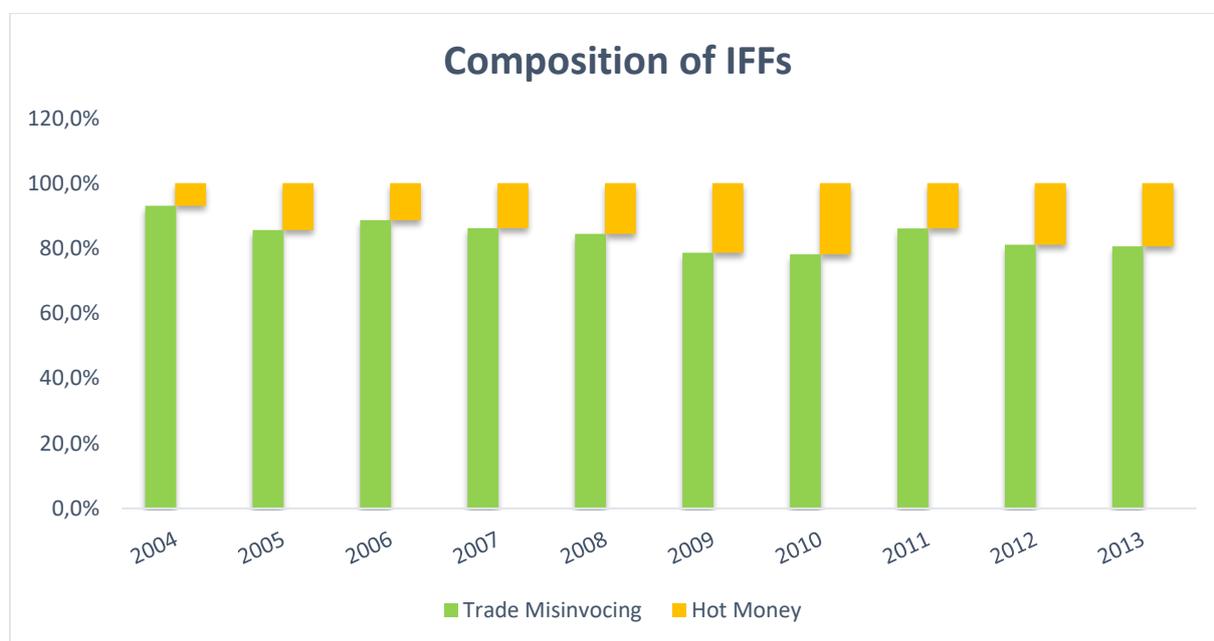


Note : Y-axis estimation maximale & X-axis estimation minimale

Source : auteur à partir des données de GFI

Le Groupe de travail de haut niveau de l'UA et de la CEA a effectué des études des flux financiers en provenance de quelques pays en Afrique (Algérie, Kenya, Libéria, Mozambique, Nigéria, République démocratique du Congo, Afrique du Sud et Ile Maurice) à partir de consultations avec certains acteurs (voir UA/CEA, 2012). Le lecteur de ce document est invité à consulter les travaux de ce groupe pour avoir des faits tangibles sur les sources et les facteurs idiosyncratiques de FFI dans ces pays. Pour les pays de l'Afrique de l'Ouest les travaux de l'OCDE sur les FFI, notamment sur le commerce illicite, peuvent être consultés (Voir OCDE, 2018).

Graphique 8: Composition des FFI



Source : auteur à partir des données de GFI

II. Corruption et gouvernance en Afrique

II. 1. Efficacité de l'Etat et Corruption

La reconnaissance de la mauvaise gouvernance comme facteur inhibant de la transformation socio-économique effective des économies africaines est devenu de plus en plus accrue. Conscients de cela, les décideurs ont accordé une place importante à la gouvernance dans l'agenda 2063 de l'Union Africaine et ont d'ores et déjà mis en place plusieurs initiatives et plaidoiries dans ce sens. L'une des sept

aspirations de l'Agenda 2063 est « une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit » (CUA, 2015). Cependant, il est difficile de mesurer la corruption et la mal gouvernance puisqu'ils concernent souvent des activités par nature secrète.

Cette partie du document fait un état de lieux de la gouvernance en se focalisant sur la corruption et la gestion publique en utilisant la base de données des Indicateurs de Gouvernance dans le Monde (WGI) qui intègre une batterie d'indicateurs de mesure de la gouvernance, dont un indicateur sur le contrôle de la corruption dans les pays et un autre sur l'efficacité du gouvernement (Kaufmann et al. 2008)³.

Les données et les indicateurs pour mesurer la corruption et la gouvernance sont généralement controversés dans la mesure où il n'existe aucune norme acceptée universellement pour mesurer ces concepts. Cependant, ce document utilise les indicateurs WGI sur le contrôle de la corruption dans les pays et sur l'efficacité du gouvernement pour faire un état des lieux en Afrique sub-saharienne. Le graphique nous montre une forte corrélation entre le degré de contrôle de la corruption d'un pays et l'efficacité de son gouvernement montrant ainsi que l'efficacité du gouvernement capture bien une bonne partie de la gouvernance. La corruption facilite les flux financiers illicites mais aussi détériore le climat des affaires et la réputation des pays et leur fait perdre directement beaucoup de ressources financières. La sortie illicite de capitaux du continent se fait généralement avec l'aide de certains fonctionnaires locaux. Ce qui tend davantage à répandre la mal gouvernance aux seins des institutions publiques.

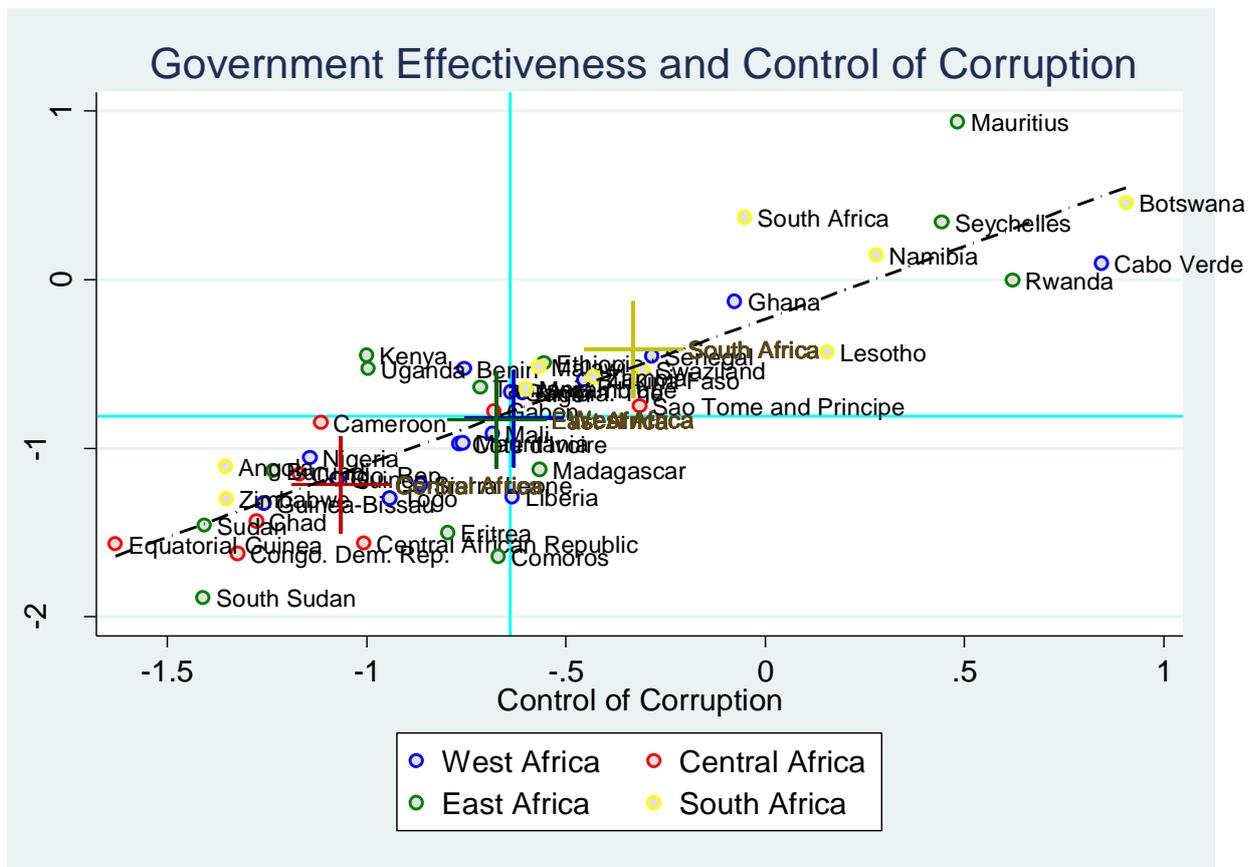
Le graphique 9 présente d'une façon générale la situation des pays de l'Afrique sub-saharienne et des zones géographiques par rapport à la gouvernance, définie comme l'efficacité du gouvernement et le contrôle de la corruption. La moyenne des indices entre 2010 et 2015 est présentée. La région de l'Afrique australe présente en général

³ L'indicateur d'efficacité du gouvernement reflète les perceptions concernant la qualité des services publics, la qualité du secteur privé et son degré d'indépendance vis-à-vis des pressions, la qualité de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et la crédibilité de l'engagement du gouvernement envers ses politiques. Le contrôle de la corruption reflète une perception, il indique dans quelle mesure la puissance publique est au service des intérêts privés et informe sur les phénomènes de «capture» de l'État par les élites et les intérêts privés (Kaufmann et al. 2008). Les indicateurs varient de -2,5 à +2,5, avec -2,5 représentant le plus bas niveau et +2,5 celui le plus élevé. Les indicateurs de Gouvernance dans le Monde (WGI) sont publiés chaque année par le Groupe de la Banque Mondiale. Ils sont utilisés par les décideurs politiques, les académiciens et les organismes internationaux pour évaluer la qualité de la gouvernance dans les pays.

de meilleurs résultats sur la gouvernance avec un score moyen de -0.416, suivi de l'Afrique de l'ouest et de l'Est avec respectivement des scores moyens de -0.833 et -0.822. L'Afrique centrale ferme la marche avec un score moyen de -1.216 à l'aune du critère d'efficacité du gouvernement. On note aussi une grande variabilité de l'indice sur le continent et au sein des différentes régions. Selon les indicateurs utilisés ici, les pays les plus performants en matière de gestion publique et de contrôle de la corruption sont l'île Maurice, l'Afrique du Sud, les Seychelles, Botswana, le Cap-Vert, le Rwanda et la Namibie.

La corruption est devenu un fait de société car touchant pratiquement toutes les franges et tous les domaines, avec notamment ce qu'on appelle la « *petite corruption* ». Elle impacte négativement sur l'intégration régionale, notamment commerciale, comme l'illustre le graphique A.1 en annexe qui montre l'ampleur de la mauvaise gouvernance routière dans toutes les routes commerciales en Afrique de l'Ouest. Le phénomène est observé dans tous les pays et a généralement des impacts négatifs sur l'activité économique du fait des retards causés entraînant un ralentissement du rythme des affaires mais aussi du fait des pertes de revenus engendrées (Etat, commerçants, propriétaires du moyens de transport, chauffeurs, apprentis) qui augmentent le coût des affaires commerciales et qui peuvent être de lourds fardeaux pour le développement des activités. Ces pratiques sont préjudiciables aux états, et la nature sélective des bénéficiaires et les frustrations que celles-ci engendre peuvent être des freins au développement d'activité économique. Ces entraves aux activités économiques et à la création d'emplois stables dans ce secteur peuvent pousser les plus vulnérables à se rabattre sur des activités criminelles, entraînant un cercle vicieux entre la corruption et les flux financiers illicites d'une part et les inégalités et le chômage d'autre part.

Graphique 9: Corruption & gestion publique au niveau pays et régional



Note : les signes + représentent les moyennes régionales

II. 2. Corruption, gouvernance en Afrique & performance économique

Les quadrants du Graphique 10 nous montrent une association entre la gouvernance, la croissance économique, la croissance du revenu par tête et la productivité du travail sur la période post-reprise de la crise de 2008, 2010-2015. Les pays ayant les meilleurs scores en termes d'efficacité du gouvernement et donc performants aussi en matière de contrôle de la corruption sont ceux qui ont eu tendance à avoir des performances économiques les plus élevées. Cependant en considérant les données d'avant la crise, certaines de ces relations deviennent confuses et sans doute non linéaires. La relation semble être tributaire du niveau de croissance observé et de sa variabilité entre les pays africains, parfois forte à certaines périodes.

Par ailleurs, la prise en compte de l'effet de la gouvernance a montré que l'impact des dépenses publiques sur la production nationale devient plus élevé pour les dépenses en santé et en agriculture. En effet, les élasticités de la production par rapport aux

IV. Conclusion et recommandations

Plus que d'être juste un exercice de présentation de données statistiques, loin d'être précises et unanimement reconnus, et de classification des pays et des régions, ce document se veut être une alerte lancée aux autorités pour une prise en compte de l'ampleur du phénomène des flux financiers illicites, de la corruption et de la gouvernance en général.

Les flux financiers suscitent de plus en plus d'intérêt car constituant des pertes nettes qui sapent profondément les efforts de financement du développement de l'Afrique à travers les mises en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030. Il est grand temps de stopper ces sorties illicites de ressources et de les orienter vers le financement de programmes pour redynamiser les économies africaines, améliorer les niveaux de vie des populations et poursuivre les programmes d'intégration au niveau continentale avec la construction d'infrastructures d'envergure. L'atteinte de ces objectifs nécessite une épargne forte et formelle et un stock conséquent de capitaux sur le continent.

Pour lutter contre les FFIs il conviendrait de porter une attention particulière aux mesures suivantes et à veiller à leur implémentation efficiente.

- i. La coopération internationale et entre pays africains et Communautés Economiques Régionales (CER) pour maîtriser les flux financiers illicites :

Cela doit commencer par un partage des bonnes pratiques car les pays et les zones ne sont pas au même niveau dans l'ampleur des FFIs et dans la mise en œuvre de stratégies de lutte. Une solution locale mais non-coordonnée dans la lutte contre les FFI ne résulterait évidemment que sur un déplacement dans des problèmes sous-jacents dans les pays et régions voisins. L'intégration régionale doit être au cœur de la lutte contre les FFI.

Il conviendrait également de coopérer, notamment avec l'extérieur, en matière de recouvrements des avoirs volés et transférés à l'étranger. Cela passe par une mise en place dans les pays de ressources humaines bien formées pouvant mener des investigations poussées et identifier sans ambages les avoirs volés et par une collaboration entre les pays de provenance et de destination des flux financiers illicites. Il faudrait également renforcer les cadres juridiques et les cadres de coopération pour mettre un gel et une confiscation rapide des mannes financières importantes et

illégalement acquises. La coopération dans le partage des informations fiscales et des données sur les prix des biens et services internationalement échangés permettraient de réduire les mauvaises pratiques liées aux opérations commerciales.

- ii. Les administrations publiques et les systèmes impliqués dans la gestion des flux financiers illicites doivent également être renforcés (douanes & forces de sécurité, services des impôts, services de renseignement, institutions financières, administrations fiscales etc.)
- iii. Se doter de ressources humaines et financières pour pouvoir identifier les pratiques de fausses facturations sur les prix de transfert et commerciaux, la quantité et autres caractéristiques visant surtout à éviter les taxes. Le Groupe de Travail haut niveau sur les FFIs de l'UA/CEA rapporte que seulement trois pays africains seulement avaient créé dans leur administration fiscale des services s'occupant des prix de transfert en la date de leur étude. Les pays africains n'ont pas de capacité officielle de suivre ce problème et sont très vulnérables aux effets de cette falsification des prix de transfert (UA/CEA, 2012).
- iv. Renforcer le rôle et la présence d'organisations telles que la convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption et l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime.
- v. Mettre plus de moyens financiers et de ressources humaines pour repérer et démanteler les réseaux d'activités criminelles (trafic de drogues et d'armes et la traite des personnes, braconnage, le vol de pétrole et de produits minéraux etc.) et mettre en place des mesures très dissuasives contre la délinquance économique et éviter l'impunité.
- vi. Renforcer la transparence dans les secteurs publics et privés, la gestion et le contrôle budgétaire et renforcer la transparence dans le système bancaire internationale. Asseoir une bonne gouvernance économique à travers une meilleure gestion macroéconomique et une coordination des politiques à l'échelle régionale.
- vii. Accompagner le travail accompli par des organisations de la société civile et par des organismes publics luttant contre la corruption par un changement des consciences collectives.

- viii. Intégrer les initiatives existantes⁴ dans une architecture mondiale cohérente, en intégrant au mieux les pays en développement dans lutte contre les flux financiers.
- ix. Soutenir la création d'une croissance forte et inclusive, génératrice d'emplois décents et réducteurs de la pauvreté et des inégalités dans la mesure où des facteurs sociaux, économiques et politiques sont susceptibles d'influencer la corruption et la criminalité, sources de FFI. Il faudrait soutenir les initiatives de lutte contre les inégalités et les stratégies de création d'emplois pour assurer ainsi la stabilité sociale et économique.

Le Groupe d'Action Financière (GAFI/FATF), le Groupe de Travail haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, établi à la demande de la Conférence conjointe UA/CEA des ministres des finances, des affaires monétaires, de la planification économique et de l'intégration de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, et des organisations comme l'OCDE, APROSI, et GFI ont également élaboré une série de recommandations pour combattre les flux financiers illicites. Ces recommandations sont disponibles dans les différents rapports de ces institutions et groupes de travail et la mise en œuvre de celles qui ont été adoptées doit être poursuivie et accélérée.

⁴ Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (OCDE), la Convention multilatérale sur la coopération mutuelle en matière fiscale (OCDE), l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, l'Action internationale contre l'érosion de l'assiette fiscale et les transferts de profits (OCDE et G20), les sections 1502 et 1504 de la Loi Dodd Frank (États-Unis), le Foreign Account Tax Compliance Act (États-Unis), l'échange automatique d'informations (OCDE, G20, G8), la Convention de lutte contre la corruption (OCDE), le Registre public (Royaume-Uni), la Convention des Nations Unies contre la corruption, les recommandations du Groupe d'action financière, le Partenariat pour un gouvernement ouvert, le Comité d'experts des Nations Unies pour la coopération internationale en matière fiscale, le Forum africain sur l'administration fiscale, la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption etc.

Références

African Development Bank Group. (2012). Income inequality in Africa. Briefing Note 5.

Boyce, J. K. and Ndikumana, L. (2012). Capital Flight from Sub-Saharan African Countries: Updated Estimates, 1970–2010. PERI Research Report. Amherst, ÉU, Political Economy Research Institute, University of Massachusetts Amherst.

Union Africaine/Commission Economique Africaine. (2012). Flux financiers illicites : Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique.

OCDE. (2018). Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264285095-fr>.

OCDE. (2018). Perspectives économiques Africaines.

Kar, D. et Cartwright-Smith, D. (2010). Illicit Financial Flows from Africa: Hidden Resource for Development. Washington, Global Financial Integrity.

Kaufmann, D., Kraay, A., & Mastruzzi, M. (2008). "Governance matters VII: Governance indicators for 1996–2007". World Bank Policy Research Paper.

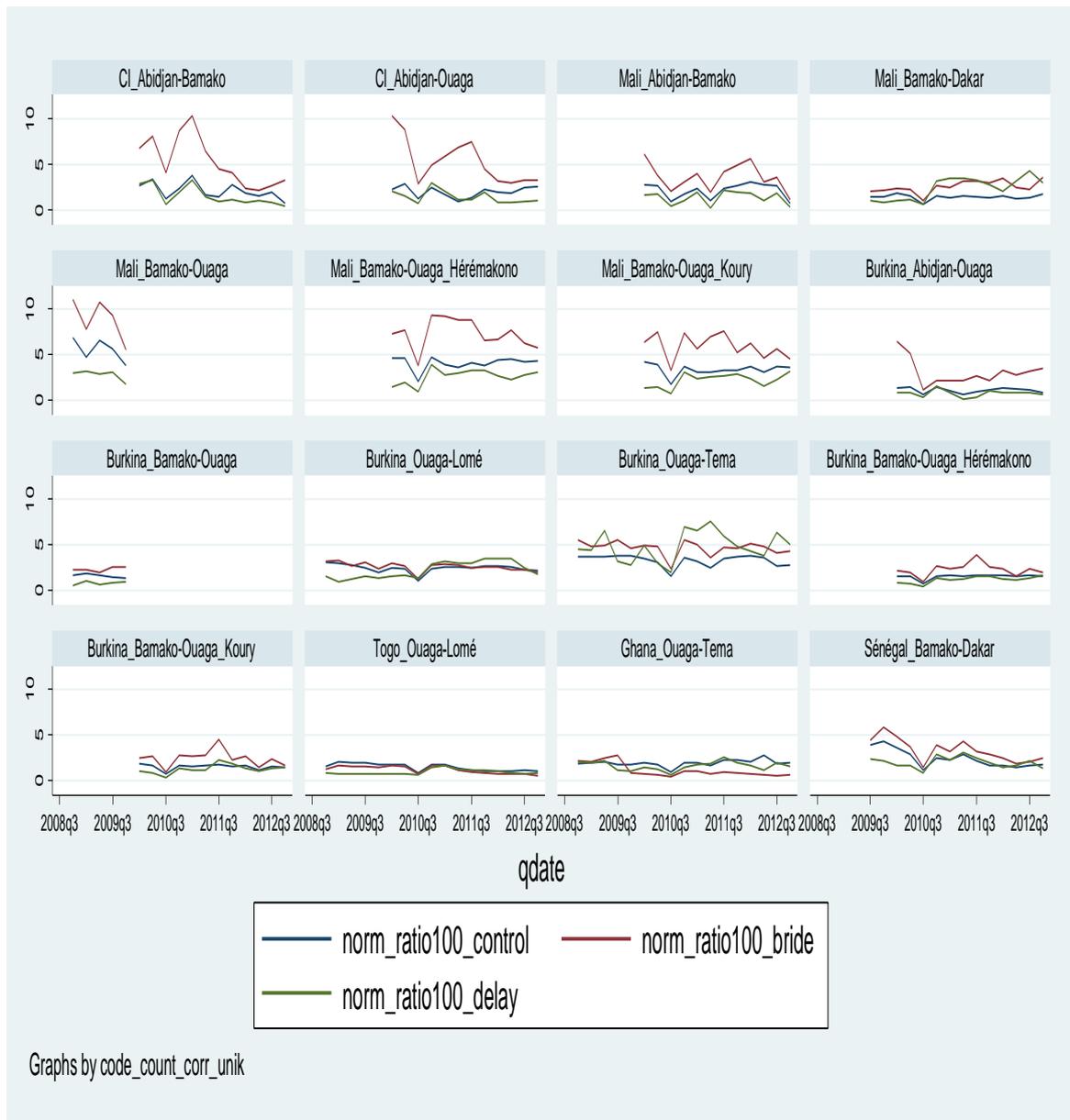
Contact: Dr. Ligane Massamba Sène, Economic Policy and Research Officer

liganes@africa-union.org

jalimase@yahoo.fr

Annexe

Graphique A1: Corruption et gouvernance du transport routier en Afrique de l'Ouest



Source : auteur à partir des données de l'Initiative pour l'amélioration de la gouvernance du transport routier/Improved Road Transport Governance Initiative (IRTG)